



04 77 48 77 48  
www.saint-etienne.fr

## **MISE A DISPOSITION D'ATELIERS D'ARTISTES VISUELS ANCIENNE ECOLE DES BEAUX-ARTS DE SAINT-ÉTIENNE APPEL A CANDIDATURES**

### **contexte**

Dans son plan de mandat 2014/2020, La Ville de Saint-Étienne a souhaité mettre en place, au sein de son ancienne école des beaux arts, un pôle ressource dédié aux artistes visuels. Ce pôle accueille actuellement différentes associations travaillant dans le champ des arts plastiques et de l'image animée et propose au public, au sein de la Serre, une programmation d'art contemporain dédiée à la création émergente. Le bâtiment dispose en outre d'un deuxième espace d'exposition, nommé « salle des cimaises » mis gracieusement à disposition des artistes ou associations. À l'issue de travaux d'aménagement réalisés sur le dernier niveau du bâtiment, la Ville met à disposition d'artistes visuels 4 ateliers de travail individuels d'une superficie de 23 à 65 m<sup>2</sup>.

### **Description des ateliers**

- atelier n°1 : 23m<sup>2</sup> / éclairage led / fenêtre sur rue / chauffage / prise internet.
- atelier n°2 : 46m<sup>2</sup> + mezzanine de 18m<sup>2</sup> éclairage led / fenêtre sur parc + verrière / chauffage / prise internet.
- atelier n°3 : 46m<sup>2</sup> / éclairage led / fenêtre sur parc + verrière / chauffage / prise internet.
- atelier n°4 : 65m<sup>2</sup> / éclairage led / fenêtre sur parc + verrière / chauffage / prise internet.

Ces ateliers sont situés au premier étage du bâtiment qui ne dispose ni d'ascenseur ni de monte-charge.

Ils disposent d'un espace collectif équipé (frigo, micro-onde, bouilloire, machine à café) de 30 m<sup>2</sup> ainsi que deux sanitaires dont la mise à disposition se fait sur un principe de mutualisation entre les artistes locataires des ateliers.

### **Les ateliers sont des espaces de travail et n'offrent pas de possibilité de logement.**

Afin de permettre aux candidats de prendre connaissance des lieux, une visite des ateliers est programmée le **mardi 3 juillet à 10h** et le **mercredi 11 juillet à 14h**.

Les artistes souhaitant participer à ces visites devront s'inscrire par mail, au plus tard le **vendredi 29 juin**, auprès de :

Sophie CHAPPAT-THIERRY  
[sophie.thierry@saint-etienne.fr](mailto:sophie.thierry@saint-etienne.fr)  
tel 04 77 48 76 23

### **Conditions de mise à disposition et participation aux frais**

La mise à disposition est contractualisée par une convention d'occupation. Celle-ci est consentie

pour une durée d'un an renouvelable expressément deux fois.

Les ateliers sont mis à disposition contre paiement d'une contribution forfaitaire comprenant une participation au loyer et aux charges. Une attestation d'assurance responsabilité civile pour les risques locatifs devra être fournie au moment de la signature de la convention d'occupation.

Le montant de la contribution des artistes s'élève à :

atelier n°1 : 60 € / mois

atelier n°2 : 100 € / mois

atelier n°3 : 90 € / mois

atelier n°4 : 130 € / mois

**Les artistes devront indiquer dans le formulaire de candidature leur ordre de préférence parmi ces quatre ateliers.**

Un état des lieux contradictoire sera établi au premier jour de la mise à disposition de l'atelier. De même, un état des lieux interviendra à la restitution des clés.

Les locaux devront être rendus dans un état de propreté identique à celui constaté à l'arrivée de l'occupant et sans dégradation. L'occupant devra être à jour de ses loyers. Dans le cas contraire, le coût des réparations, remise en état, remplacement ou nettoyage ou le montant des loyers impayés feront l'objet d'une facturation à l'occupant dont le montant sera exigé immédiatement et son recouvrement mis en œuvre par le Trésorier municipal.

### **Recevabilité des candidatures**

Les candidats devront répondre aux critères suivants :

- développer une activité artistique dans le champ des arts visuels ayant un caractère professionnel, régulier et central dans la vie du candidat,
- justifier d'un numéro Siret ou d'une inscription à la maison des artistes ou à l'agessa,
- montrer son intérêt à travailler dans une proximité avec d'autres artistes et à participer à la vie collective des ateliers,
- faire preuve d'une capacité à développer des projets artistiques tournés vers l'extérieur,
- résider au sein de l'agglomération stéphanoise ou justifier de la possibilité de se rendre quotidiennement à l'atelier (les ateliers n'étant pas des ateliers logements).

### **Constitution du dossier de candidature**

Les artistes doivent envoyer leur candidature par mail exclusivement.

Le dossier doit comprendre l'ensemble des éléments listés ci-dessous:

- Le formulaire de candidature dûment complété et signé et faisant apparaître l'ordre de préférence de l'atelier désiré par l'artiste ainsi que sa situation actuelle,
- une copie d'attestation SIRET ou d'une attestation d'affiliation ou d'assujettissement à la Maison des Artistes ou à l'Agessa,
- Une lettre de motivation (2 pages maximum), développant le projet artistique du candidat et son déploiement dans le cadre d'une éventuelle mise à disposition d'atelier,
- Un portfolio,
- Un cv détaillé à jour,
- Une attestation de domicile ou tout justificatif permettant de démontrer la possibilité de se rendre quotidiennement à l'atelier,
- Une copie du dernier avis d'imposition.

Les candidatures seront examinées au regard des critères suivants :

- adéquation de la candidature avec les critères d'éligibilité énoncés plus haut,
- arguments développés par l'artiste dans sa lettre de motivation.

### **Date limite de candidature**

Les dossiers sont à retourner impérativement avant le **vendredi 20 juillet 2018** par mail à : [sophie.thierry@saint-etienne.fr](mailto:sophie.thierry@saint-etienne.fr)

Les dossiers incomplets ou envoyés après cette date ne seront pas pris en compte.

### **Date de mise à disposition des ateliers**

La mise à disposition des ateliers aux artistes retenus interviendra entre le 3 et le 28 septembre 2018.